

***Vous souhaitez  
plus d'informations ?***

***Contactez-nous :***

***Le service applique la charte  
« qualité de service  
- Aide à domicile »***



## **SERVICE D'AIDE A DOMICILE**

Centre Communal d'Action Sociale  
● MAIRIE - 03270 SAINT-YORRE

**Amélie TORTA**

**Téléphone :** 04 70 59 20 09

**Fax :** 04 70 59 52 59

**Courriel :** [mairie@ville-saint-yorre.fr](mailto:mairie@ville-saint-yorre.fr)

**ACCÈS AUX PERSONNES  
A MOBILITÉ RÉDUITE**

***Horaires d'ouverture :***

**du lundi au vendredi  
8h30 à 12h  
13h30 - 17h**



## **SERVICE D'AIDE A DOMICILE**



**Commune de Saint-Yorre**

**04 70 59 20 09**



### NOS SERVICES

Nous mettons à votre disposition du personnel expérimenté et/ou diplômé

Nous vous libérons des tâches qui peuvent vous peser, pour votre confort et votre sérénité

#### Jours et horaires d'interventions :

du lundi au samedi et jours fériés de 7h00 à 19h00.

*Aide au ménage*

*Aide à l'entretien du linge*

*Aide au lever, au coucher*


*Courses*

*Préparation des repas*

*Déplacements divers*

*Compagnie*

*Aide à la toilette*



*Nous élaborons un projet individuel d'accompagnement et évaluons vos besoins afin d'améliorer votre confort de vie.*

### LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

#### ● AVANTAGE FISCAL

Dans tous les cas vous pouvez bénéficier de déduction ou de crédit d'impôts à hauteur de 50% des montants versés dans l'année, selon la législation en vigueur.

#### ● APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie)

L'APA, attribuée par le Conseil Départemental, est une aide financière destinée aux personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie.

Le montant de l'aide est calculé en fonction du degré de dépendance et du montant des revenus de la personne âgée.

#### ● CAISSES DE RETRAITE

Une participation de votre caisse de retraite peut être accordée en fonction de vos ressources pour les personnes de 55 ans ou plus.

**Contactez-nous, nous vous aiderons à constituer votre dossier**



Centre Communal d'Action Sociale  
Commune de Saint-Yorre 04 70 59 20 09

### PRESTATAIRE

- . Notre service est l'employeur direct de l'aide à domicile
- . Aucune formalité administrative
- . Un contrat de prestation est signé avant la mise en route de votre première intervention
- . Nous assurons les remplacements en cas d'absence prévue ou non de votre aide à domicile
- . Nous vous accompagnons pour la constitution de votre dossier de prise en charge financière auprès des différents partenaires
- . Un suivi est assuré régulièrement afin de faire le point sur vos besoins

***Nous assurons le recrutement, l'encadrement et le remplacement des aides à domicile.***

*Autorisation renouvelée par arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Allier en date du 30/10/2014*

*Agrément qualité n° SAP260303581*